Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA GPN

E5 Projet - Option Gestion et protection de la nature

Session 2021 • Code sujet : **2021-BTS143-RPL-ME-GU-RE** • Durée : **210 minutes**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Diagnostic territorial, enjeux, acteurs et conflits d'usage (4 questions) **Page 3**

2. Démarche de dialogue territorial (1 question) **Page 6**

3. Projet de sensibilisation et budget (2 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E5 - Conduire une opération de gestion environnementale/2021/BTSA GPN - E5 - Conduire une opération de gestion environnementale - Session 2021 - 1-Sujet.pdf

1. Diagnostic territorial, enjeux, acteurs et conflits d'usage

Le lac du Der est un lac artificiel de 4 800 hectares situé dans la Marne et la Haute-Marne, au sein d'un ensemble de zones humides remarquable. Les documents décrivent ses caractéristiques naturelles, ses usages touristiques et économiques, ses dispositifs de protection et les acteurs du territoire.

Question 1. Présenter les principales caractéristiques du territoire concerné en mobilisant les documents géographiques, écologiques, économiques et relatifs aux protections du site.

Dimension	Caractéristiques
Localisation et usages	Lac artificiel de 4 800 ha, entre la Marne et la Haute-Marne, mis en eau en 1974 pour réguler la Marne. Propriété de l'EPTB Seine Grands Lacs, capacité maximale de 350 millions de m³.
Patrimoine naturel	Avec les étangs d'Outines et d'Arrigny, il forme un complexe de zones humides. 270 espèces d'oiseaux sont recensées, dont 65 en Annexe I de la Directive Oiseaux. Le site accueille notamment des grues cendrées et des oiseaux d'eau en migration ou en hiver.
Protections	ZNIEFF, ZICO, RNCFS (5 664 ha), ZPS (6 536 ha), ZSC (6 135 ha) et site Ramsar Champagne humide (235 000 ha).
Économie	Plus d'un million de visiteurs par an ; en 2016, 16,3 M€ de retombées et 300 emplois directement induits.

Le territoire associe un réservoir destiné à la régulation de l'eau, des milieux naturels reconnus et des espaces de loisirs. La fréquentation est importante et se concentre notamment sur des sites aménagés. Les zones de quiétude contribuent à préserver des secteurs sensibles. Les périmètres de protection indiqués correspondent à des échelles différentes, du lac à la zone humide régionale.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Un lac artificiel de 4 800 ha au cœur d'un vaste complexe humide, riche en oiseaux, protégé par plusieurs dispositifs et fortement fréquenté.

Question 2. Analyser les principaux enjeux du territoire en prenant en compte ses patrimoines naturels, ses activités, les projets de développement touristique et les effets de la fréquentation sur les espèces et les habitats.

Le premier enjeu est écologique : maintenir les habitats et la tranquillité nécessaires aux oiseaux migrateurs et nicheurs. Le héron pourpré et la rousserolle turdoïde présentent notamment un enjeu fort ; les dérangements et la dégradation des roselières menacent plusieurs espèces.

- **Économie et vie locale :** le tourisme représente 25,8 M€ de dépenses, 16,3 M€ de retombées et 300 emplois directs en 2016. Il valorise aussi les loisirs et le patrimoine.
- **Aménagement :** l'extension de la Maison du lac est projetée ; un hôtel fait l'objet d'une étude de faisabilité. Il faut en évaluer les effets sur les milieux.
- **Gestion :** encadrer la fréquentation et les activités, qui peuvent déranger la faune et dégrader les habitats par les déchets, la pollution ou les feux.

L'enjeu est de développer le tourisme sans compromettre la conservation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Organiser un tourisme économiquement bénéfique, mais compatible avec la conservation des habitats, des espèces et de leur tranquillité.

Question 3. Identifier les principaux acteurs du territoire, préciser leur statut et présenter leurs rôles.

Acteur	Statut	Rôle
OFB, ancien ONCFS	Établissement public	Gestionnaire historique de la RNCFS ; l'OFB anime le site Natura 2000 selon le sujet et intervient dans la police de la réserve.
LPO Champagne-Ardenne	Association	Cogestion de la RNCFS, expertise ornithologique et sensibilisation.
EPTB Seine Grands Lacs	Établissement public territorial de bassin	Propriétaire du lac ; gestion de l'eau et collaboration sur certains équipements.
Syndicat du lac du Der, collectivités et offices de tourisme	Syndicat mixte et organismes publics	Aménagement, entretien et promotion touristique du territoire.
CCI de la Marne	Établissement public consulaire	Porte le projet d'extension de la Maison du lac.
Conservatoire du littoral	Établissement public	Protection et gestion de sites littoraux et lacustres.
Professionnels, associations et usagers	Acteurs privés, associatifs et publics	Tourisme, agriculture, loisirs nautiques, pêche, chasse et autres usages.

La gestion suppose de faire travailler ensemble les acteurs de la conservation, de l'eau et de l'aménagement, ainsi que les représentants des usages. L'expertise écologique et la réglementation doivent éclairer les décisions touristiques ; les professionnels et les usagers doivent être associés à leur élaboration et à leur mise en œuvre.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Une gouvernance partagée entre gestionnaires et experts de la biodiversité, propriétaires, collectivités, acteurs touristiques, associations et usagers.

Question 4. Dégager les conflits d'usage existants sur le territoire à partir des informations relatives aux activités, aux projets touristiques, à la réglementation et à la conservation des milieux.

Les tensions portent sur la compatibilité entre activités humaines, règles d'accès et conservation des habitats :

1. La fréquentation touristique et les projets d'aménagement peuvent accentuer le dérangement de la faune et la dégradation des milieux.
2. Les jet-skis dérangent les oiseaux près d'une zone de quiétude ; ailleurs, des chemins et accès favorisent les intrusions en zone protégée ou dans la cuvette interdite.

3. Les règles concernant les chiens, les accès et les périodes autorisées en zones A et B sont parfois peu lisibles ou mal signalées. Cela complique leur respect et l'intervention des agents.
4. Les activités nautiques, la pêche, la chasse, l'agropastoralisme, la pisciculture, la gestion hydraulique et la sylviculture doivent composer avec les objectifs de conservation.

Ces conflits appellent une réglementation claire, une signalétique adaptée et une concertation entre gestionnaires et usagers.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Tensions entre fréquentation et conservation, loisirs nautiques et quiétude des oiseaux, usages locaux et respect des zones réglementées.

2. Démarche de dialogue territorial

Des élus et des professionnels du tourisme vert envisagent une politique d'aménagement touristique, qui suscite l'inquiétude des défenseurs de l'environnement. Missionné par l'ONCFS (OFB), structure animatrice du site Natura 2000, le candidat doit proposer une démarche de dialogue territorial pour traiter ces tensions.

Question 5. Détailler et justifier une démarche de dialogue territorial permettant de résoudre les tensions entre les projets d'aménagement touristique et les préoccupations de protection de l'environnement.

L'OFB anime une concertation impartiale pour concilier les retombées touristiques et la conservation, dans le respect des règles du site.

1. **Préparer :** associer élus, Syndicat du lac, CCI, professionnels du tourisme, LPO, gestionnaires, associations, usagers et services de l'État. Partager le diagnostic : plus d'un million de visiteurs, dérangement de l'avifaune, habitats sensibles et zones de quiétude réglementées.
2. **Dialoguer :** recueillir les attentes et les craintes, puis comparer les projets, notamment à Giffaumont, selon leurs effets écologiques, économiques et sociaux. Étudier des alternatives et des mesures de réduction : canalisation des usages, signalétique, règles clarifiées et contrôle.
3. **Conclure et suivre :** formaliser les choix, responsabilités et échéances, puis suivre les effets et ajuster les mesures.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une concertation représentative et fondée sur un diagnostic partagé permet de choisir des aménagements compatibles avec la conservation, puis d'en suivre et d'ajuster les effets.

3. Projet de sensibilisation et budget

Le comité de pilotage du site Natura 2000 souhaite mettre en œuvre l'objectif 5 du DOCOB, consacré à la communication et à la sensibilisation en faveur de la conservation des espèces et de leurs milieux. Chargé de mission à la LPO, le candidat doit construire une action destinée à un public cible et en présenter le budget et les pistes de financement.

Question 6. Justifier le choix d'un public cible pour le projet de sensibilisation et détailler les étapes de ce projet.

Public cible : les visiteurs et usagers des loisirs, notamment à Giffaumont et aux accès des secteurs protégés. Le site reçoit plus d'un million de visiteurs par an ; les intrusions et les loisirs nautiques peuvent déranger les oiseaux et dégrader leurs habitats. Informer les usagers sur place peut prévenir ces impacts.

1. Repérer avec l'OFB, la LPO et l'EPTB les lieux, périodes et comportements à risque : jet-skis près des zones de quiétude, descentes dans la cuvette, chiens sans laisse.
2. Définir des messages pratiques sur les règles d'accès et la protection des oiseaux et des roselières.
3. Créer des panneaux avec pictogrammes, des dépliants et des animations, puis les diffuser aux accès et lors d'événements comme la Fête de la grue.
4. Évaluer la compréhension des messages et suivre les intrusions pour adapter l'action.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Sensibiliser les visiteurs et usagers des loisirs aux règles d'accès et aux effets de leurs pratiques, par une information sur site, des animations et un suivi.

Question 7. Présenter les différents postes budgétaires du projet de sensibilisation en expliquant les pistes de financement envisagées.

Poste budgétaire	Dépenses à prévoir	Pistes de financement
Coordination	Préparation, réunions, temps de travail	Animation Natura 2000, LPO, collectivités
Supports	Conception, impression et pose des panneaux, dépliants et pictogrammes	OFB, EPTB, collectivités, aides Natura 2000
Actions de sensibilisation	Intervenants, matériel, déplacements et animations	LPO, offices de tourisme, partenaires touristiques
Évaluation	Enquêtes et suivi des comportements	Partenaires publics et cofinancements locaux

Le budget doit distinguer les dépenses de personnel, de conception, de matériel et de fonctionnement ; les contributions en nature peuvent réduire le coût. Les retombées touristiques (16,3 millions d'euros en 2016 et 300 emplois directement induits) peuvent appuyer une demande de cofinancement auprès des acteurs du tourisme. L'enquête indique aussi une disposition à contribuer de 23 à 42 euros pour la conservation, sans fixer pour autant un tarif de participation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Prévoir coordination, supports, animations et évaluation, financés par des aides Natura 2000 et publiques, avec l’appui de la LPO, de l’OFB, de l’EPTB, des collectivités et des partenaires touristiques.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2021)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de BTSA E5 Projet, option Gestion et protection de la nature, remplacement 2021, code 2021-BTS143-RPL-ME-GU-RE, d'une durée de 210 minutes et sans coefficient imprimé. À partir du cas du lac du Der, elle évalue le diagnostic territorial, l'analyse des enjeux et conflits d'usage, la conduite du dialogue territorial et la conception budgétée d'un projet de sensibilisation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le lac du Der et les étangs d'Outines et d'Arrigny constituent un ensemble de zones humides important pour les oiseaux migrateurs et hivernants.
- La fréquentation touristique peut déranger la faune et dégrader les habitats par les intrusions, les déchets, la pollution ou le feu.
- Les zones de quiétude A et B sont soumises à des règles d'accès spécifiques, avec des périodes d'autorisation distinctes pour B1 et B2.
- Un projet de sensibilisation articule un public cible, des objectifs, des actions, des moyens, des postes budgétaires et des financements.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les caractéristiques du territoire, ses enjeux, ses acteurs et les conflits d'usage.
- Relier les menaces aux espèces, aux habitats et aux périodes concernés en s'appuyant sur les documents.
- Structurer le dialogue territorial : acteurs, écoute, échanges, propositions partagées et suivi.
- Pour le projet, justifier le public cible et relier les actions, les dépenses et les financements envisagés.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment structurer une démarche de dialogue territorial pour ce sujet ?

Commencez par préciser les tensions et identifier les acteurs concernés. Organisez des temps d'écoute et de partage des informations, faites émerger des objectifs communs, puis construisez des propositions négociées et prévoyez leur suivi.

Q : Comment choisir un public cible pour l'action de sensibilisation ?

Choisissez un public en lien avec l'objectif de conservation et les pressions constatées. Justifiez ce choix par ses usages du site, ses besoins d'information et sa capacité à faire évoluer les comportements.

Q : Le sujet impose-t-il un temps ou un nombre de points par question ?

La durée totale est de 210 minutes et le barème attribue 8 points à la première partie, 4 à la deuxième et 8 à la troisième. Aucun temps par question n'est indiqué : répartissez-le selon le poids des parties.

Q : Quels critères de notation privilégier pour le projet de sensibilisation ?

Le sujet ne fournit pas de grille détaillée ni de norme particulière. Présentez une proposition cohérente et justifiée : reliez le public cible aux objectifs, décrivez les étapes, puis distinguez clairement les dépenses des financements possibles.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E5 - Conduire une opération de gestion environnementale/2021/BTSA GPN - E5 - Conduire une opération de gestion environnementale - Session 2021 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Gestion et Protection de la Nature : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.